

Maire, adjoints, conseillers municipaux : compétences, rôles, droits, obligations

Les communes connaissent une organisation administrative unique. Elles bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt général indépendamment de leur taille.

Membre du Conseil Municipal qu'il préside, le Maire est tout à la fois agent de l'Etat sous contrôle du représentant de l'Etat et exécutif de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal. Ces deux fonctions s'exercent dans des conditions différentes et confèrent au Maire pouvoirs et obligations qu'il peut déléguer à des adjoints élus par le Conseil Municipal.

Très rapidement rattrapés par les tâches quotidiennes, le Maire et ses adjoints se voient contester leurs décisions par les membres élus d'opposition mais aussi, s'ils n'y prennent pas garde, par ceux de leur propre liste.

Une situation, difficile à gérer, faite de malentendus et d'incompréhensions qui vient semer le trouble au sein de la collectivité.

Très souvent un tel contexte résulte de l'absence de projet de mandat dont le but est de définir, à travers un plan d'actions, le rôle dévolu à chacun : maire, adjoints, conseillers municipaux, commissions municipales, salariés de la commune. En l'absence de ces feuilles de route, la municipalité prend le risque d'ouvrir la porte à toutes les contestations.

La plus-value de cette formation repose à la fois sur l'apport de connaissances, les échanges d'expériences autour des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat d'élus.

La loi de décentralisation du 2 mars 1982

La commune à travers ces compétences

- Compétence générale
- La notion d'intérêt commun général
- Les activités régaliennes de la commune

La place du Maire dans la vie municipale

- Le Maire, une double fonction : Agent de l'Etat et Agent exécutif de la commune
- Les attributions du Maire
- Les délégations du Maire
- Les responsabilités du Maire

Organisation politique de la commune

- Le Conseil Municipal
- Le Maire
- Les Adjoints
- Les Conseillers municipaux
- Les commissions

Quand viennent les difficultés

- Echange avec la salle sur des cas concrets
- Analyse et diagnostic de cas concrets
 - Apprendre à diagnostiquer précisément la situation qui pose problème
 - Comprendre et différencier la notion d'équipe par rapport à la notion de groupe

Et si on parlait projet de mandat !

- Un projet politique, une stratégie, un plan d'actions, des feuilles de route
- Une gouvernance
 - Une organisation entre maire, adjoints et conseillers municipaux
 - Le mode de relation entre les élus et les services de la commune
- Ne pas avoir peur de communiquer
- L'opposition dans la vie municipale

Méthodes pédagogiques : présentation powerpoint et remise du document aux participants